

Assemblée Générale ANNÉE 2020 - 12 juin 2021



Invités excusés



- ❑ Alexis Gau, référent jeunesse MDEE
- ❑ Laurent AUDEBAUD Adjoint de Direction ESAT LE TALLUD
- ❑ Laure Vincent, présidente du Club des entrepreneurs de Gâtine
- ❑ Marion Henic, Accompagnatrice socio-professionnelle Atelier Mode d'Emploi
- ❑ David Guedon, directeur CIAS Parthenay-Gâtine
- ❑ Christine BOUET, Déléguée territoriale 79 Pôle Formation-Emploi – Direction de l'Action Territoriale Région Nouvelle Aquitaine
- ❑ Delphine Batho, députée
- ❑ Guillaume CHICHE, député, représenté par Pierre Fougereau, conseiller parlementaire
- ❑ Philippe MOUILLER, sénateur
- ❑ Gilbert Favreau, sénateur
- ❑ Jean-Marie Fiévet, député
- ❑ Thomas FERRET Adapei 79
- ❑ Delphine Cotilleau directrice du CSC de Chatillon
- ❑ Anne Dessault, directrice AICM
- ❑ Nicolas Gamache, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine

Adhérents excusés

- ❑ Isabelle Bernela
- ❑ Marie-Claude Gonnord
- ❑ Lucette Blais
- ❑ Sylvie Rousselot
- ❑ Chantal Marsault
- ❑ Cécile GERMANEA
- ❑ Vanessa Momi Fabozzi



Ordre du jour



- Accueil
- Mot du président et rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2021
- Présentation et validation du projet associatif
- Modification du règlement intérieur
- Election des membres du CA
- Montant des cotisations
- Questions diverses
- Conclusion

Rapport moral : le mot du président





L'année 2020, cela ne vous a pas échappé, n'a pas été une année comme les autres. Cette année a vu la disparition de notre amie et collègue Véronique David. Son souvenir est toujours présent parmi nous autant pour ce qu'elle a fait que pour ce qu'elle a été. Si un décès laisse toujours un grand vide, la trace qu'a laissée Véronique à l'association n'a pu que nous enrichir et nous rendre plus forts.

Plus forts, il a fallu l'être pour gérer une situation sanitaire, sociale difficile.

Ne pas perdre contact avec nos apprenants, garder le lien entre nous, bénévoles, administrateurs, salariées pour que la relation qui nous unissait ne s'étiole pas.

*Je l'ai déjà écrit, déjà dit mais je veux à nouveau le répéter avec force, **je veux rendre hommage** aux salariées qui ont fait preuve d'inventivité, d'adaptabilité pour coller aux réalités.*

Hommage aussi aux bénévoles volontaires qui ont, dans le respect du protocole sanitaire, se sont adaptés pour continuer à écouter, soutenir, accompagner.

Hommage aux apprenants qui ont su s'accrocher, s'adapter pour ne pas rompre le lien, pour ne pas rompre l'accompagnement. [...]

Le mot du président : Jacky Prêt 1/3



“

Hommage aux membres du bureau qui ont été sollicité en visio toutes les semaines pour gérer l'association et prendre des décisions qui collaient au mieux aux réalités.

Si vous saviez comme on se sent bien, entouré de telles personnes !

CLE a su faire preuve de résilience et ceci grâce aux valeurs qui sont son fondement, sa raison d'être.

Elles sont regroupées, ces valeurs, dans le projet associatif que vous avez reçu et que nous évoquerons tout à l'heure. Sans ces valeurs, CLE pourrait n'être qu'une coquille vide : certes il existe un centre de formation reconnu où il se passe plein de belles choses organisées par des personnes compétentes mais sans l'éclairage de ces valeurs, la formation pourrait n'être qu'un geste technique. C'est toute l'humanité qui est incluse dans chaque geste technique qui donne cette force, cette intensité qui permet aux personnes de relever la tête et de se sentir pleinement citoyen.

C'est cette recherche d'équilibre entre la dimension humaine et l'aspect technique qui nous anime en permanence. C'est ainsi que nous souhaitons être perçu par l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous avons eu et continuerons d'en avoir, des contacts les plus diversifiés possibles pour sensibiliser et faire reculer l'inculture ou l'indifférence devant l'illettrisme.

Le mot du président : Jacky Prêt 2/3



“

Les collectivités territoriales, les entreprises, le monde scolaire, les travailleurs sociaux, les différents partenaires, les prescripteurs, sont **indispensables** pour qu'ensemble, car c'est ensemble que nous y arriverons, nous puissions **faire reculer l'illettrisme, l'illectronisme et apporter l'accompagnement nécessaire à celles et ceux qui en ont besoin quelle que soit leur origine, leur culture**. Nous faisons partie d'un ensemble et nous voulons travailler pour le bien commun, pour une **société plus équitable, plus apaisée**.

Œuvrons ensemble pour contre l'indifférence et l'individualisme, contre l'isolement, l'exclusion. Nous n'avons pas le droit de désespérer ceux qui viennent chercher une aide à CLE : il nous faut être des porteurs d'espoir, des passeurs d'optimisme et regarder chacun comme un être en devenir : **il y a des regards qui construisent, d'autres qui tuent, d'autres encore qui ignorent !!**

Notre recherche d'équilibre c'est avoir un pied dans le passé, les yeux dans le futur, et les deux mains accrochées aux réalités.

Ces réalités de l'année 2020, je laisse le soin à Clarisse, notre coordinatrice, de les présenter dans son rapport d'activités.

Le mot du président : Jacky Prêt 3/3



RAPPORT D'ACTIVITÉ



CLÉ : QUOI ? POUR QUI ? AVEC QUI ?



DES ACTIONS PROPOSÉES



- (Ré)apprentissage des savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Alphabétisation pour des personnes n'ayant pas été scolarisées dans leur langue maternelle
- Apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE) destiné à des personnes ayant été scolarisées ou non dans leur langue maternelle
- Apprentissage du numérique pour faciliter l'accès aux outils pour les personnes en situation d'illectronisme

Toutes ces actions s'inscrivent dans un projet personnel et/ou professionnel

DES STAGIAIRES ET DES OBJECTIFS



CLÉ accueille des personnes de plus de 16 ans dont le profil peut être :

- Des salariés ayant besoin de développer leurs compétences professionnelles (ESAT) et une autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- Des demandeurs d'emploi, des salariés relevant des SIAE pour lesquels le réapprentissage des savoirs de base et/ou un accompagnement au code de la route sont nécessaires pour l'élaboration d'un projet professionnel
- Des personnes dont la langue française doit être acquise pour communiquer dans leur vie quotidienne, accéder à des formations qualifiantes, trouver un emploi
- Des jeunes adultes pour lesquels les savoirs fondamentaux sont nécessaires pour entrer en apprentissage, en pré apprentissage ou qui doivent être aidés en sus de leur formation.

UNE ÉQUIPE



- Une équipe mixte composée de salariés et de bénévoles
- Volontaire en service civique

Formations de l'équipe :

- CRIA-NA
- internes
- webinaires



UN RÉSEAU DE PARTENAIRES



CLÉ c'est aussi un réseau de partenaires mobilisés.

Grâce à leur présence sur les territoires, leur intervention, le repérage et l'accompagnement des publics, ils facilitent l'orientation des personnes vers nos actions. C'est un travail qui se traduit par :

- des échanges permanents avec les professionnels pour accompagner la personne dans son projet et lever les éventuels freins, adapter la proposition pédagogique en faisant le lien avec le projet personnel/professionnel
- des actions de sensibilisation autour de l'illettrisme et l'illectronisme que nous développerons dans les actions de 2020.

Nous soulignons l'implication de l'ensemble des acteurs du champ socioprofessionnel mais aussi des élus et des financeurs, qui se sont imprégnés de la problématique et qui mettent tout en oeuvre pour que les personnes identifiées soient accompagnées, en toute bienveillance.

2020 EN CHIFFRES



LE PUBLIC



2020	2019
178 stagiaires	251 stagiaires
97 ♂	152 ♂
81 ♀	99 ♀
47 : moins de 26 ans	78 : moins de 26 ans
86 : entre 26 et 49 ans	123 : entre 26 et 49 ans
45 : 50 ans +	50 : 50 ans et +
Nombre d'heures : 7371h - formation professionnelle : 6831h - vie associative : 540h	Nombre d'heures : 9 083

Par rapport à 2019 :

- Un nombre de stagiaires en diminution : - 73
tout comme le nombre d'heures :
- 1712h

Causes :

- COVID avec une fermeture administrative du
16/03/2020
au 1er/06/2020
- Changement de dispositif régional en cours d'année :
mise en oeuvre du dispositif HSP Socle de
compétence au 01/07/2020
- une activité bénévole réduite en raison de la crise
sanitaire

ZOOM SUR LES RÉUSSITES



- **MOBILITÉ :**
 - accès au permis de conduire : 1
 - accès au code de la route : 3
- **FORMATIONS PRÉ QUALifiantES/QUALifiantES : 21**
- **ACCÈS À L'EMPLOI : 10**

Au-delà de ces réussites très concrètes et pour lesquelles nous avons réussi à obtenir des réponses, Clé intervient auprès des personnes pour les aider à **reprendre confiance en elles, être autonomes dans leur vie personnelle, mieux comprendre l'environnement dans lequel elles évoluent**

- ce qui nous permet d'affirmer que **chaque parcours est une réussite et contribue à un changement, une évolution qu'elle soit d'ordre personnelle et/ou professionnelle.**

L'ÉQUIPE



Cette année 2020 a été marquée par des mouvements dans l'équipe salariée :

- **Marie Maye** occupe le poste de formatrice en FLE , vacant depuis le mois d'août 2020.
- Création d'un poste salarié : **Claire Lesueur** a pris ses fonctions de formatrice pour mener des actions de sensibilisation et de formation dans la lutte contre l'illectronisme

L'équipe bénévole s'est stabilisée et en partie confinée.

Cependant, la présentation des temps forts de l'année vous permettront de voir l'implication de chacun, à son niveau, durant cette année si particulière.

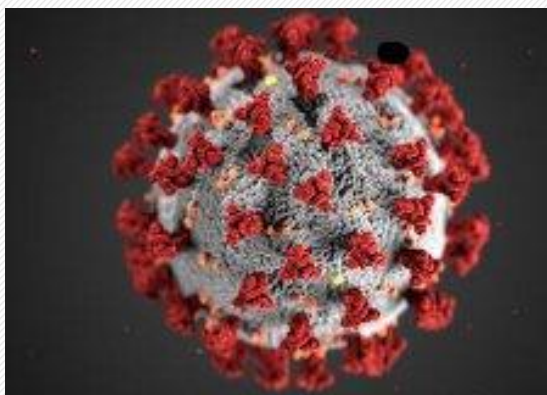
TEMPS FORTS DE 2020



COVID-19, confinements & déconfinements



Janvier à juin 2020 : Covid et 1er confinement



Le Covid semblait loin, en Chine; il s'est rapproché; nous avons dû nous confiner...

Les locaux de l'association CLÉ ont été fermés du 16 mars au 11 mai, Les salariées ont été mises en chômage partiel, puis en télétravail partiel, afin de garder le contact avec les apprenants.

Le site internet et le compte Facebook ont été alimentés régulièrement pour essayer de donner des réponses faciles à lire et comprendre face à une situation déroutante.

Du 11 mai à début juin, les formations ont repris progressivement. La réouverture au public a eu lieu le 2 juin avec le redémarrage des cours pour les personnes relevant du dispositif Clés des savoirs citoyens - les cours étant animés exclusivement par des salariées, puis l'activité bénévole a repris progressivement.

Nous avons écrit un **protocole sanitaire** préalable à la reprise en présentiel. Des aménagements de locaux ont été nécessaires; des bénévoles se sont lancées dans la fabrication de masques. Nous avons maintenant une référente Covid dans l'association.





Un été actif



L'association a maintenu son **ouverture tout l'été**: l'équipe a pu expérimenter la formation semi-intensive auprès des personnes qui nous avaient été orientées.

Nous avons pu également prendre en charge certains jeunes mineurs pour les aider dans l'apprentissage du français avant d'intégrer une formation qualifiante.

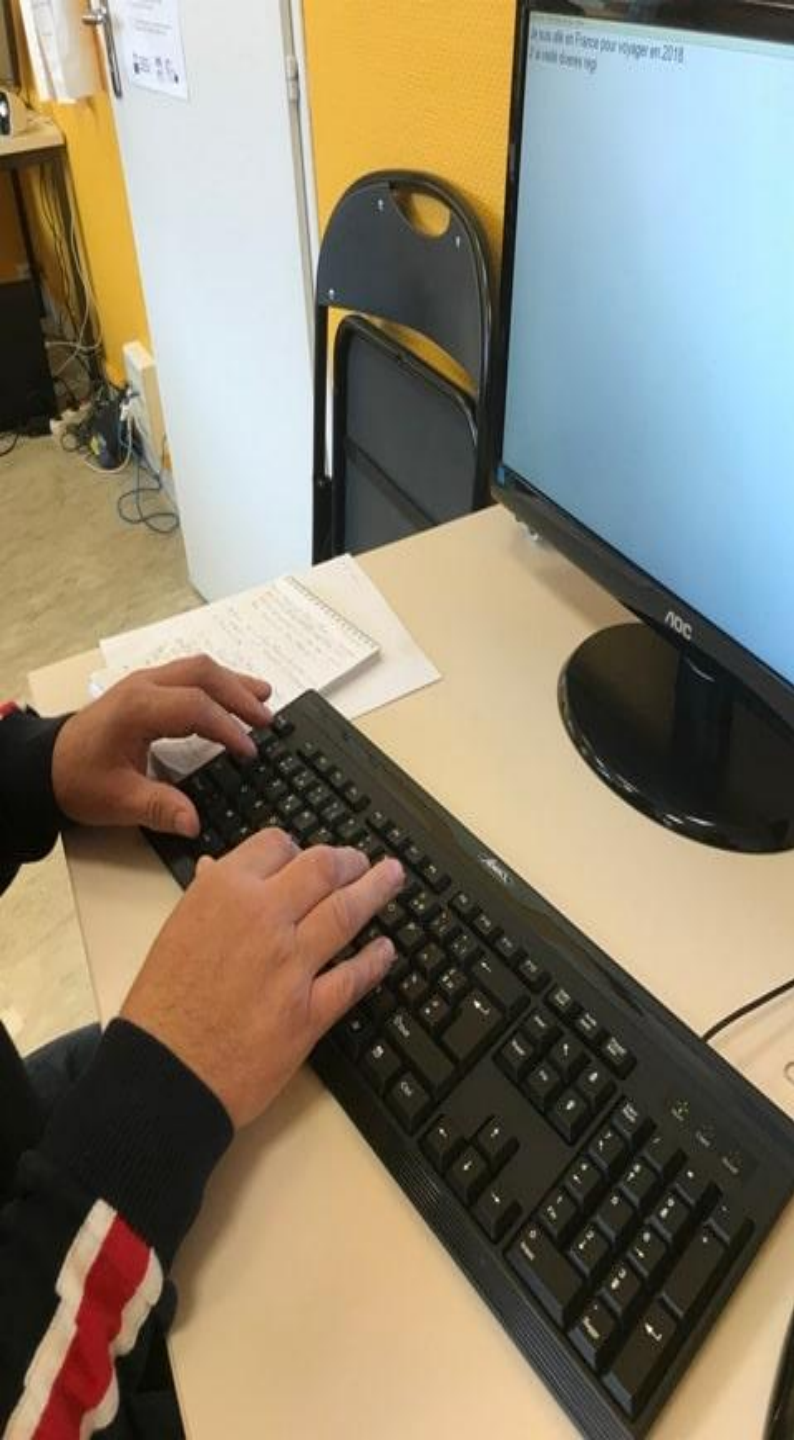
Nous avons participé les 4 et 5 septembre au **forum des associations de Parthenay**, par la tenue d'un stand pour présenter nos actions.

Nous sommes présents dans **les médias et les réseaux sociaux** dans le cadre des Journées nationales.

Le samedi 12 septembre, nous avons tenu une **permanence sur le marché d'Airvault en lien avec un crieur de rue**.

Nous avons profité des lucarnes de déconfinement pour organiser des formations de bénévoles avec CORAPLIS.





Reconfinement d'automne



Un reconfinement sanitaire national a été mis en place le 30 octobre.

Nous pouvions accueillir des apprenant.e.s en tant que service public.

Les salariées de CLÉ pouvaient intervenir sur site. Les permanences HSP ont été assurées (même à Secondigny et Moncoutant).

Nous avons continué nos actions dans la mesure du possible.

Pour éviter la multiplication des risques sanitaires, **les bénévoles ne se sont pas rendus sur le site.**

Des **cours ont été assurés en visio** (Zoom) avec cinq bénévoles. Les stagiaires étaient accueillis à Clé et une mise à disposition de notre matériel et connexion internet leur était offerte.



zoom

Dispositif HSP



HSP = Habilitation de Service Public

CLÉ s'inscrit - avec le GRETA PC et l'IFEB -

dans un dispositif régional HSP socle de Compétences,

financé par la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences)
pour permettre le développement des compétences de base.



CLÉ propose deux parcours :

- **Parcours 1, « former pour lire, écrire, agir »** pour des personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme.
- **Parcours 2, « Français, langue étrangère »** Parcours destiné aux personnes d'origine étrangère, de plus de 16 ans, scolarisées ou non dans leur pays d'origine.



**HABILITATION DE SERVICE PUBLIC
SOCLE DE COMPÉTENCES
DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
2020/2023**



RÉGION
**Nouvelle
Aquitaine**



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

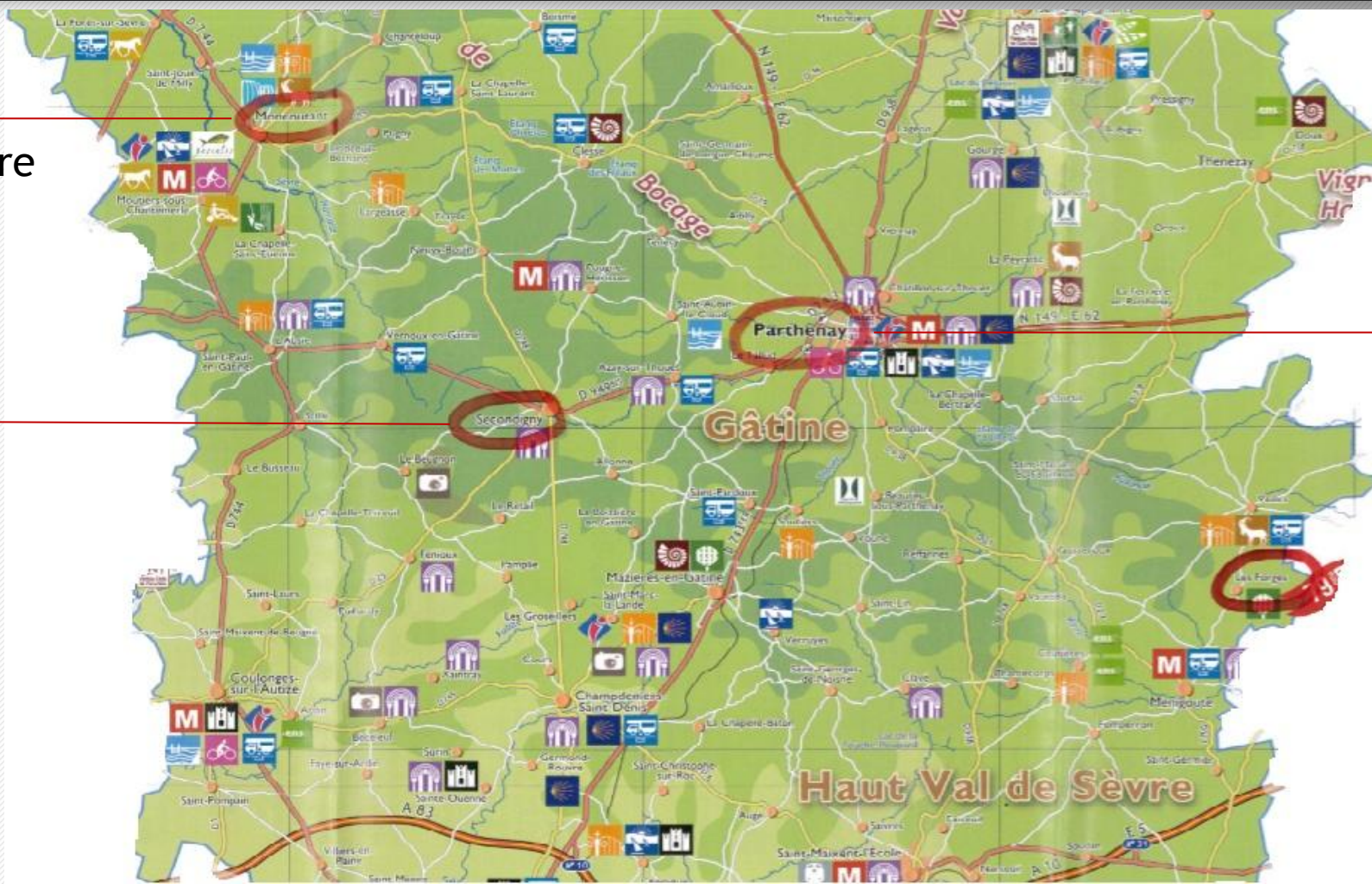


Bassin d'emploi du
Nord Deux-Sèvres

UN TERRITOIRE

Moncoutant s/ Sèvre

Secondigny



Parthenay
(Siège Social)

Première marche vers la formation



Développer un réseau de repéreurs facilitateurs

Participez au réseau de repéreurs !

Vous intervenez dans une structure qui accueille des personnes :



*Aidez-nous à accompagner les personnes en situation
d'illettrisme vers la formation !*

CLÉ participe à l'action départementale

« Première marche vers la formation »

pour développer un réseau de repéreurs et de facilitateurs au service de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Nous avons mené des **actions d'information** auprès des partenaires de l'insertion socioprofessionnelle sur les territoires de Mazières/Ménigoute/Vasles et de Parthenay.

4 demi-journées de sensibilisation se sont déroulées entre le mois de mars et de juin auprès de 35 professionnels représentant 13 structures.



Première marche vers la formation

ASSOCIATION CLÉ
7, rue Jean MACÉ
79200 PARTHENAY

Renseignements & inscriptions :
05.49.95.15.92
cle@cc-parthenay.fr

C @ f é
numérique

BIENVENUE

GRATUIT

MERCRÉDIS
08 juillet 2020
15 juillet 2020
22 juillet 2020
9h30-11h30
Château de la Ménardière
Mazière en Gâtine

Vivre un moment convivial
Partager ses pratiques et ses craintes
Trouver de l'aide face au numérique
Utiliser les outils numériques

CLÉ
Savoir pour être libre !

DEUX-SÈVRES LE DÉPARTEMENT
Nouvelle-Aquitaine
CORAPLIS



CLÉ a organisé plusieurs Cafés numériques :

- en juillet à Mazières
- en septembre à Parthenay

De nouveaux apprenants et de nouvelles apprenantes nous ont rejoint à la suite de ces actions.

Les mesures sanitaires nous ont obligé à attendre 2021 pour reprendre ces actions.



Formations et insertion socio-professionnelle



Des formations pour l'insertion

CLÉ organise des formations visant à améliorer l'inclusion sociale et professionnelle des publics réfugiés, dans le cadre d'actions financées par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) :

- Formation linguistique pour la mobilité des publics réfugiés
- Apprentissage linguistique des jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du dispositif PIAL (Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue)



CLÉ intervient auprès des travailleurs handicapés de l'ESAT du Tallud et organise des actions pour développer leurs compétences professionnelles et renforcer leur autonomie dans la vie de tous les jours.

Les actions ont commencé en octobre et se déroulent aussi bien sur le site de Parthenay que sur celui de l'ESAT à raison d'une séance par semaine.

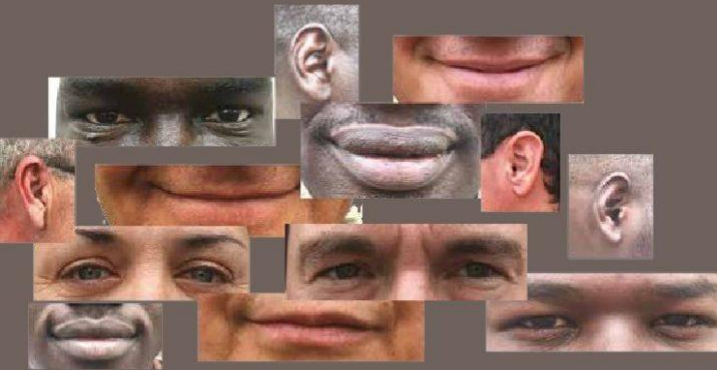
Vous avez la parole



Journées nationales d'action contre l'illettrisme



L'illettrisme ? Parlons-en !



Témoignages

Nous avons participé à cette action nationale en **éditant un livret de témoignages** début septembre.

Pendant l'été, nous avons regroupé les paroles des apprenant.e., des salarié.e.s, des bénévoles et de toutes personnes intéressées autour de questions en lien avec l'illettrisme.

Nous avons ensuite regroupé ces témoignages dans un livret que nous n'avons pas fini de diffuser.

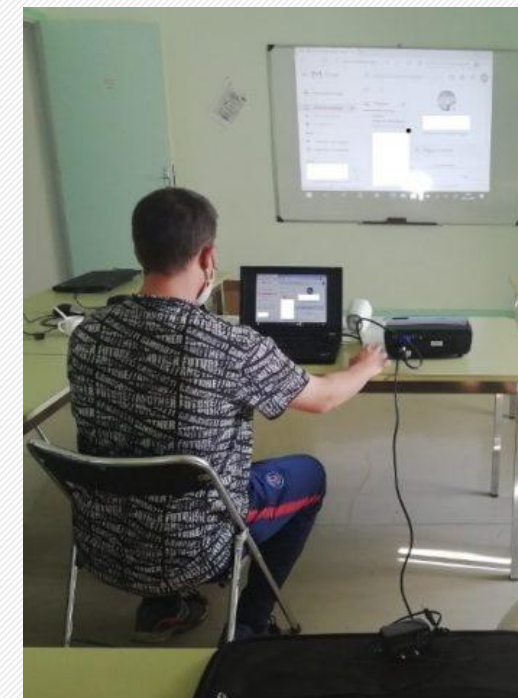
La route est encore longue pour faire sortir de l'ombre les richesses vécues.



Investissements



**Grâce à des aides diverses
(dont la Caisse d'Epargne),
nous avons pu investir
en mobilier et en matériel informatique**



Accessibilité



Une démarche d'accessibilité pour tous



Clé a engagé une démarche d'accessibilité de ses actions auprès des personnes qu'elle accompagne qui se traduit :

- par la location de 2 salles au rez-de-chaussée accessibles aux personnes en situation de handicap
- une réflexion engagée dès le mois de novembre avec l'équipe bénévole et salariée autour du handicap et de l'accompagnement des publics
- l'inscription de CLÉ dans la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine

Les travaux entrepris se sont poursuivis en 2021 avec la signature d'une charte avec le Centre Ressource formation handicap (CRFH)



Communication



Le site, la lettre d'information, les médias...



[Covid-19](#) [Livret](#) [Association](#) [Formations](#) [Les apprenants](#) [Actualités](#) [Contact](#)

Lettre d'informations de CLÉ

Consultez les dernières lettres :

- 10 – Lettre du 4 mai 2021
- 09 – Lettre du 24 mars 2021
- 08 – Lettre du 16 février 2021.
- 07 – Lettre du 7 janvier 2021
- 06 – Lettre du 27 novembre 2020
- 05 – Lettre du 29 octobre 2020
- 04 – Lettre du 19 septembre 2020
- 03 – Lettre du 15 juillet 2020
- 02 – Lettre du 12 juin 2020
- 01 – Lettre du 11 mai 2020

Abonnez-vous à notre Lettre
d'information

- L'équipe communication a envoyé 6 lettres d'information
- Le site, ainsi que Facebook et Twitter, sont régulièrement mis à jour avec les apports de l'actualité et les réalisations des apprenants.

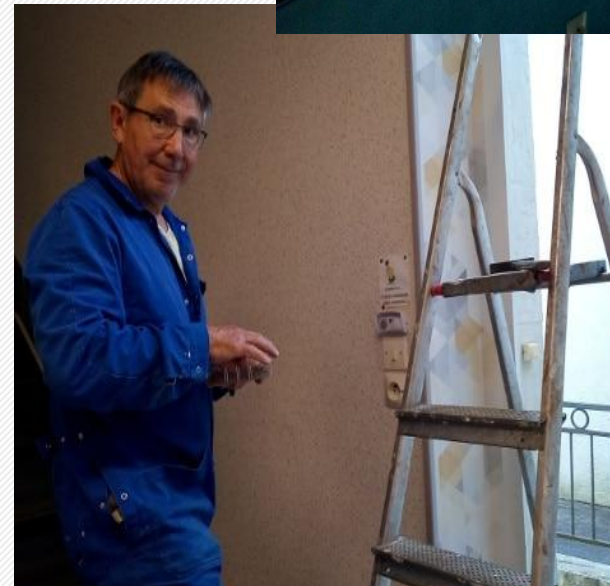
associationcle.fr

- Nous communiquons dans les médias locaux.

Autres actions bénévoles



Merci à celles et ceux qui ont donné
de leur temps et leur énergie pour
l'amélioration de l'environnement



(ET POUR 2021)

2021



Le déploiement des actions engagées en 2020 sur :

- la mise en oeuvre des formations dans le cadre de l'HSP et des actions financées par la DDCSPP pour les personnes réfugiées
- le projet 1ère marche vers la formation avec :
 - la formation de **nouveaux réseaux de repéreurs** : Thenezay/Airvaudais Val du Thouet - territoire du Moncoutantais
 - l'animation de **cafés numériques** sur les territoires et à la demande des structures pour faire du numérique un nouveau levier de repérage pour les personnes en situation d'illettrisme
- le développement de nos actions auprès des travailleurs des ESAT

2021



Un renforcement et un développement des compétences de l'équipe sur :

- la mise en oeuvre de **formations à distance et le développement des Ateliers sociolinguistiques (ASL)** dans le cadre de nos activités (Radya)
- l'élaboration d'outils en **FALC (Facile à Lire et à Comprendre)**
- l'accompagnement des **publics en situation de handicap** avec le CRFH
- des notions pédagogiques et/ou sur l'accompagnement des publics avec CORAPLIS et l'ANLCI via des **webinaires**
- l'utilisation d'un **logiciel de gestion d'actions de formation**

QUALIOPI



La réforme de la formation professionnelle nous invite à nous inscrire dans une **démarche qualité afin d'obtenir la certification Qualiopi**, obligatoire pour tout organisme de formation.

La préparation a été engagée avec le soutien de CORAPLIS par la mise en oeuvre d'un audit collectif avec les structures adhérentes. Calendrier :

- ❑ audit collectif avec CORAPLIS et un organisme certificateur de mars 2021 à mai 2021
- ❑ audit blanc le 7 juin 2021
- ❑ audit initial le 17 septembre 2021

BILAN FINANCIER



A C T I F	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur Brute	Amort. Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations Techniques, Matériel Outillage	882,00	459,78	422,22	716,22
Autres	7 501,27	7 054,30	446,97	1 176,81
	<u>8 383,27</u>	<u>7 514,08</u>	<u>869,19</u>	<u>1 893,03</u>
ACTIF IMMOBILISE	8 383,27	7 514,08	869,19	1 893,03
CREANCES				
Créances Clients, Comptes Rattachés	7 313,07		7 313,07	48 642,10
Autres	32 579,62		32 579,62	4 200,00
	<u>39 892,69</u>		<u>39 892,69</u>	<u>52 842,10</u>
DISPONIBILITES	99 250,55		99 250,55	106 250,56
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 357,57		3 357,57	2 785,38
ACTIF CIRCULANT	142 500,81		142 500,81	161 878,04
TOTAL ACTIF			143 370,00	163 771,07

P A S S I F	31/12/2020	31/12/2019
RESERVES : Autres	114 405,19	125 060,98
RESULTAT EXERCICE (DEFICIT)	-15 361,01	-10 655,79
SITUATION NETTE (AVANT AFFECTATION)	99 044,18	114 405,19
CAPITAUX PROPRES	99 044,18	114 405,19
Provisions pour Risques	6 177,20	3 364,98
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 177,20	3 364,98
Dettes Fournisseurs, Comptes Rattachés	6 173,01	8 308,57
Dettes Fiscales et Sociales	31 975,61	19 471,34
Autres Dettes		2 658,31
Produits Constatés d'Avance		15 562,68
DETTES (4)	38 148,62	46 000,90
TOTAL PASSIF	143 370,00	163 771,07
(4) Dont dettes à moins d'un an	38 148,62	46 000,90

	01/01/2020-31/12/2020	01/01/2019-31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production Vendue : BIENS		75,00
Production Vendue : SERVICES	113 030,04	80 634,00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	113 030,04	80 709,00
Subvention d'Exploitation	65 236,25	38 221,42
Reprises sur Provisions, Transferts de Charges	8 442,36	1 085,39
Autres Produits	6 666,37	22 385,67
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	80 344,98	61 692,48
TOTAL (I)	193 375,02	142 401,48
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats Matières Premières, Autres Approvisionnements	100,31	121,79
Autres Achats et Charges Externes	39 715,83	34 632,68
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	625,53	550,85
Salaires et Traitements	124 292,52	88 596,65
Charges Sociales	39 528,81	29 289,97
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Sur Immobilisations : Dotations Amortissements	860,98	752,30
Sur Risques et Charges : Dotations Provisions	2 812,22	55,03
Autres Charges	1 546,45	156,28
TOTAL (II)	209 482,65	154 155,55
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 107,63	-11 754,07
PRODUITS FINANCIERS		
Autres Intérêts, Produits Assimilés	485,48	569,99
TOTAL (V)	485,48	569,99
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)	485,48	569,99
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-15 622,15	-11 184,08

Bilan
financier

3/5

	01/01/2020-31/12/2020	01/01/2019-31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur Opérations de Gestion		528,29
Sur Opérations en Capital	424,00	
TOTAL (VII)	424,00	528,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur Opérations en Capital	162,86	
TOTAL (VIII)	162,86	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	261,14	528,29
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	194 284,50	143 499,76
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	209 645,51	154 155,55
DEFICIT	-15 361,01	-10 655,79

PRODUITS SUPPLÉTIFS :		
Mise à disposition des locaux	12 000,00	11 400,00
Dons bénévoles kms	1 661,98	4 367,70
Dons heures de bénévolat	13 774,34	48 614,33
CHARGES SUPPLÉTIVES :		
Mise à disposition des locaux	12 000,00	11 400,00
Dons bénévoles kms	1 661,98	4 367,70
Dons heures de bénévolat	13 774,34	48 614,33

Bilan
financier

4/5

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association **ASSOCIATION CLE** relatifs à l'exercice du **01/01/2020 au 31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	143 370 €
- Chiffre d'affaires,	113 030 €
- Résultat net comptable.	-15 361 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à **Parthenay**

Signé par
CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
Le 03/06/2021



Mikaël HUGONNET

Bilan
financier

5/5



BUDGET PRÉVISIONNEL 2021



BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

1/2



CHARGES

- **240 140 €**
- dont 208 845 € de charges salariales, soit 87% du total des charges

A noter :

- recrutement d'une formatrice
- augmentation des heures effectuées par les salariées pour HSP
- augmentation annuelle des salaires de 2% (rattrapage pour atteindre taux de convention collective)

PRODUITS

- **228 426 €**
- + 8,5% soit environ 20 000 €

A noter :

- les recettes HSP : 171 539 € soit 75% de nos produits
- la reconduction des 21 000€ du département
- d'autres sources de financement depuis janvier 2021 :
 - ESAT BRESSUIRE 2 925€
 - Les Sicaudières : 1 500 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

2/2



CONCLUSION : déficit prévisionnel de - **11 714 €**

Ce déficit pourrait être ajusté à environ - **5 500 €**
en raison des charges provisionnées en trop :

- loyer : - 1 500 €
- maintenance : - 3 000 €
- comptable : - 2 000 €

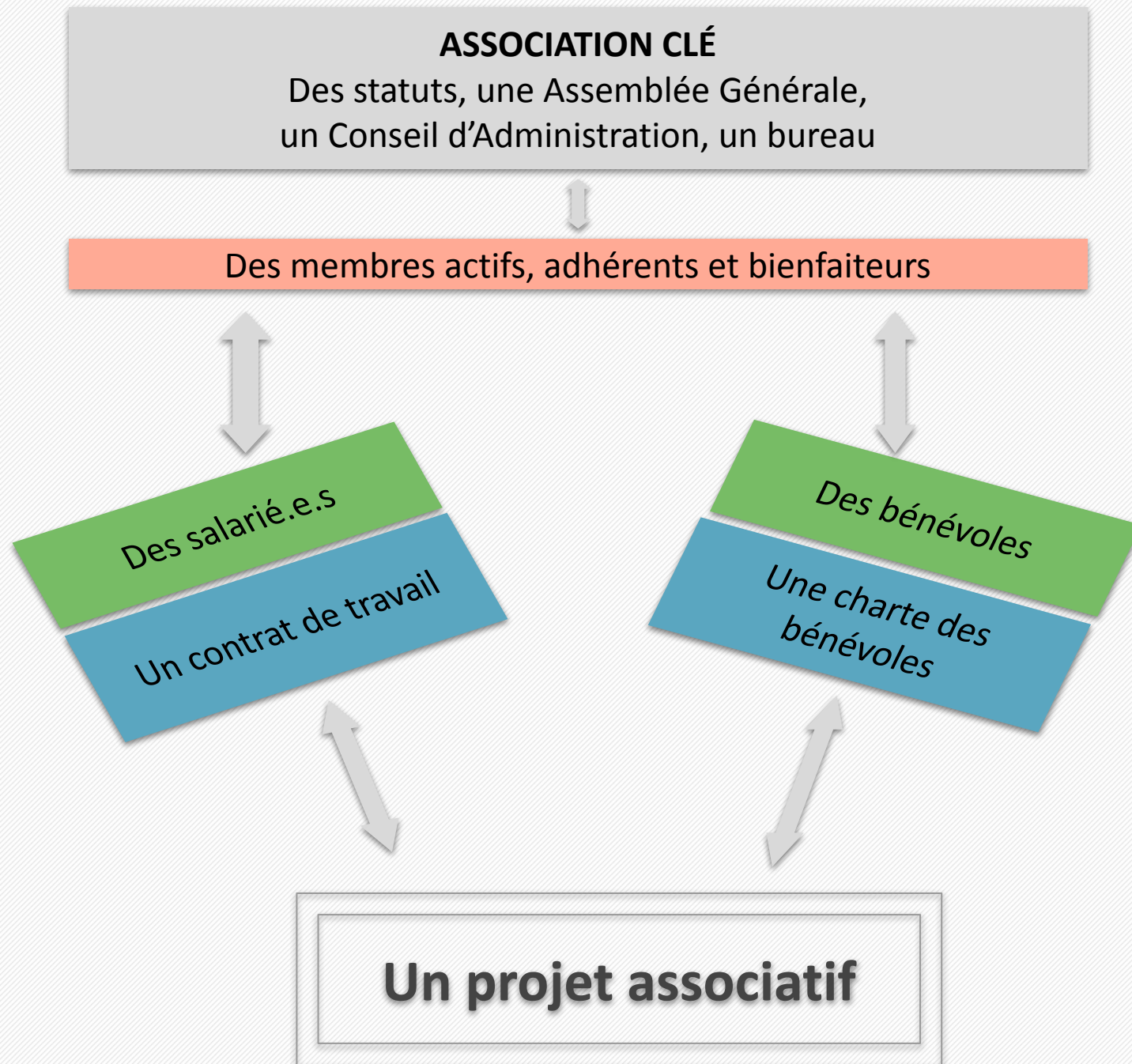
*Et nous sommes à la recherche d'autres sources de financement
sur des formations à venir ou aides et subventions*

PROJET ASSOCIATIF

Présentation et vote du projet associatif
sur proposition du Conseil d'Administration



Projet associatif



Une association
loi 1901



Une équipe de salarié.e.s et
de bénévoles

**Présentation
de la structure**

Des actions
de formation

Des actions de prévention
et d'information

Professionnalisation
des actions

Dépendance à l'égard
des financeurs et
procédures

**Contexte, période et durée
du projet associatif**

La réalité de l'illettrisme
demeure

Les besoins et populations
évoluent

Se fixer des objectifs pour une durée définie

Disponibilité,
empathie,
écoute

Bienveillance,
Respect de la dignité
de la personne rencontrée

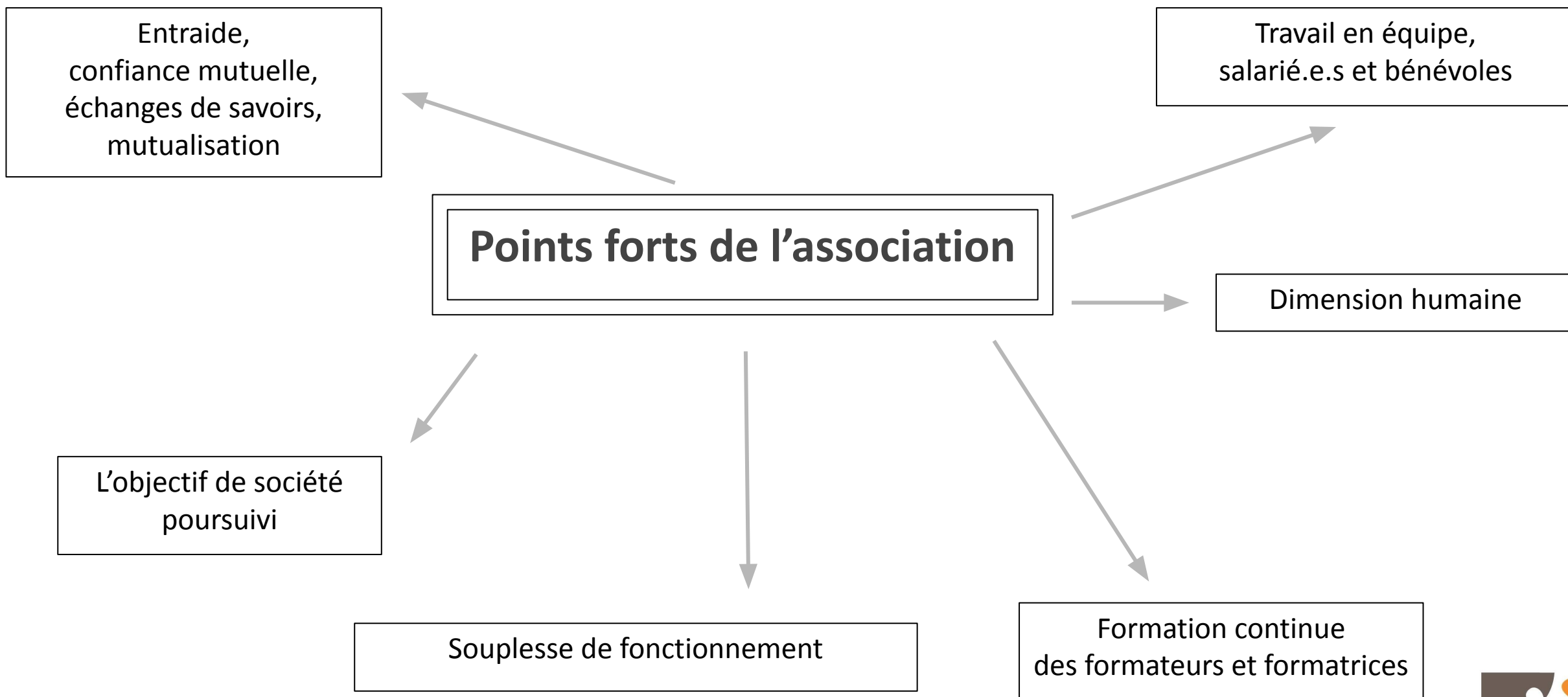
Partage
Solidarité

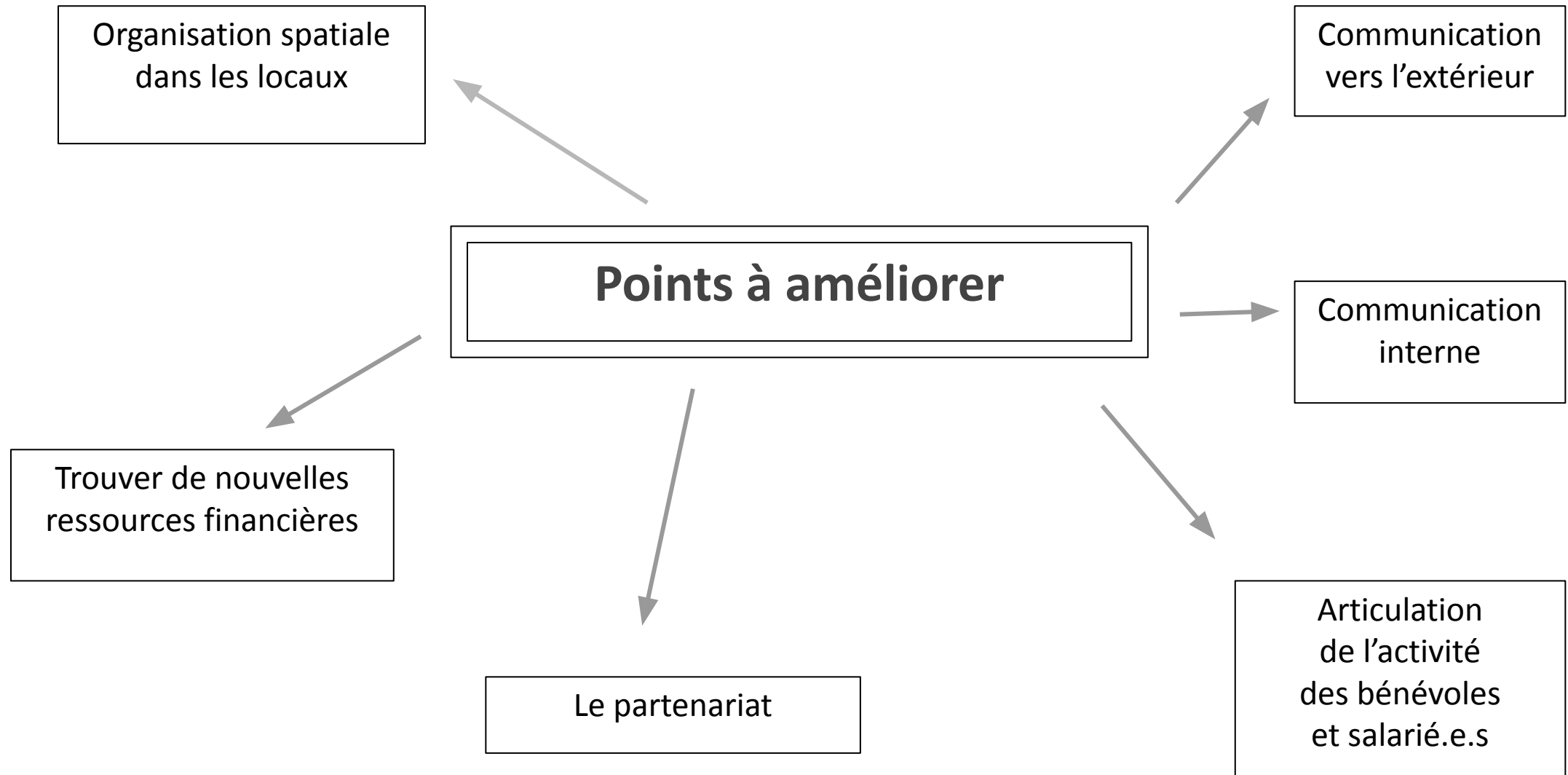
Les valeurs et l'éthique de l'association

Humilité

Vivre ensemble et recherche
d'un bien commun

Respect de l'altérité, ouverture aux autres





**Objectifs poursuivis
du point de vue de :**

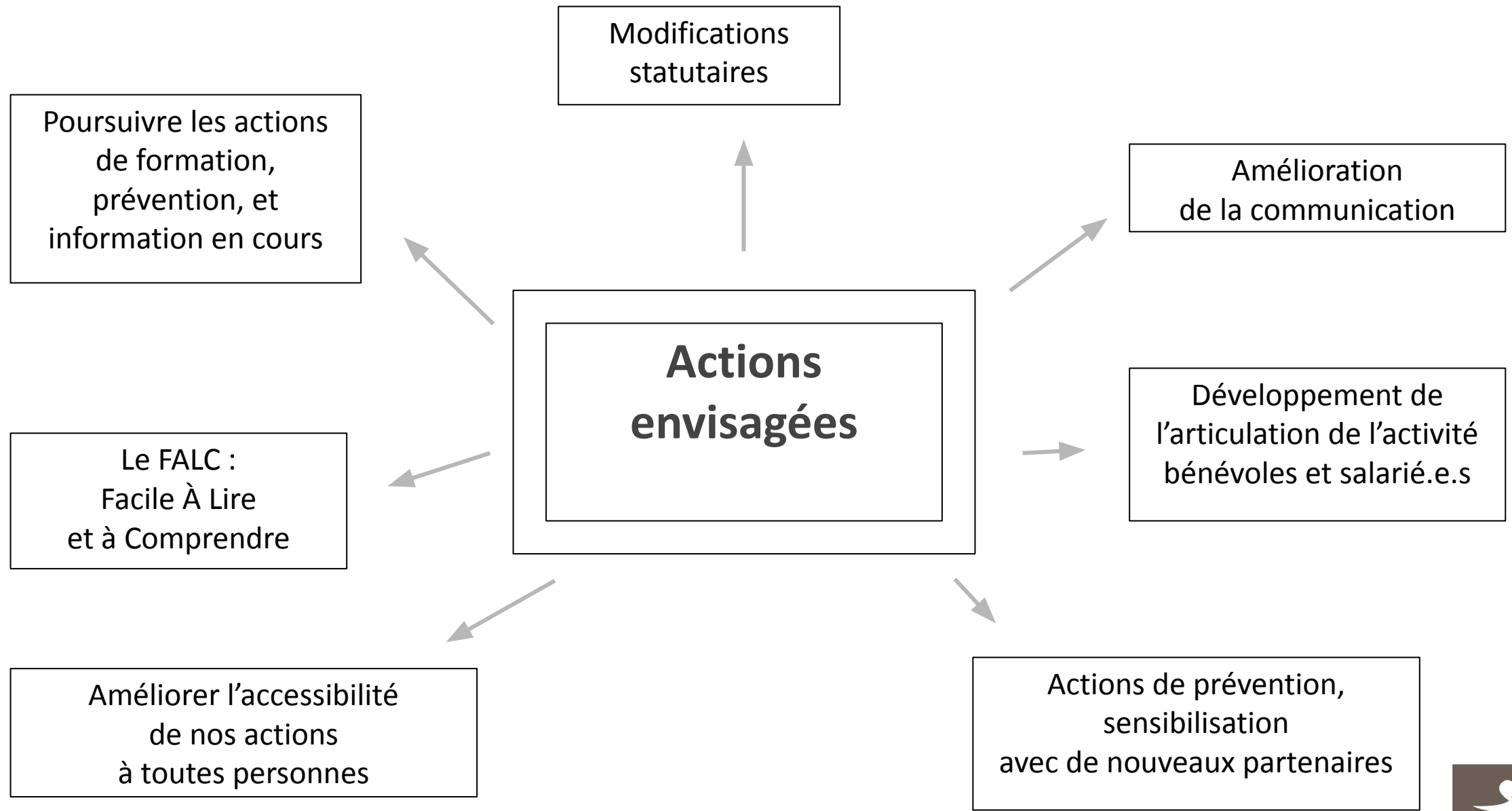
Des finalités sociales
autour des mots :

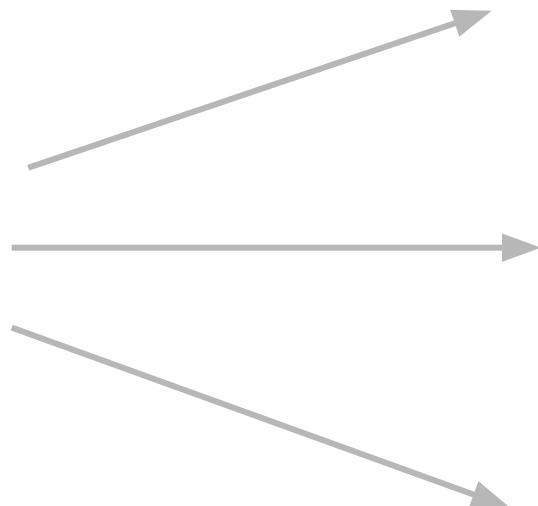
- Autonomie,
- citoyenneté,
- intégration,
- lutte contre l'exclusion,
- estime de soi,
- valorisation des acquis,

Des actions :

- de formation,
- de prévention,
- d'information,

Organisationnel





Les partenaires

L'évaluation

La gouvernance

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



REGLEMENT INTERIEUR

Association CLÉ

Règlement intérieur établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail.

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par CLE.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des avertissements pouvant être pris. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Section 1 : Règles d'Hygiène et de sécurité

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 – Consignes d'incendie

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.



Article 5 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.



Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins.

Section 2 : Discipline générale

Article 7 – Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des avertissements et la convocation à un entretien avec la coordinatrice.

Sauf circonstances exceptionnelles (maladie, rendez-vous médical, emploi), les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur).

Tout événement non justifié par des circonstances particulières entraînera une convocation à un rendez-vous voire même une réunion avec le prescripteur.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Article 8 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des

formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 10 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Section 3 : Mesures disciplinaires

Article 12 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- suspension temporaire de la formation ;
- arrêt définitif de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire
- le financeur du stage.

Le conseiller prescripteur

Article 13 – Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire en lui indiquant le motif de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.



Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le partenaire.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire remise contre décharge.

Article 14 – Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'administration au 12 juin 2021 et intentions de chacun

NOM PRÉNOM	CA			NOM PRÉNOM	CA	
Jacky PRET	ne se représente pas	<i>Président</i>		GATARD Christine	ne se représente pas	
Jean MUFFAT		<i>Vice-président</i>		GOUPIL Chantal		
Bernard RICHARD		<i>Trésorier</i>		JAMONNEAU Josiane	ne se représente pas	
Élodie MORISSET		<i>Secrétaire</i>		MICHAUD Christine		
Anne-Marie KERVELLA		<i>Membre du bureau</i>		MOMI FABOZZI Vanessa	ne se représente pas	
Jean-Pierre CHEVALIER		<i>Membre du bureau</i>		MUNOZ Geneviève		
Claude NERI	ne se représente pas	<i>Membre du bureau</i>		PROUX Pascal		<i>(Maison de l'emploi et des entreprises)</i>
BERNARD Catherine		<i>(CSC Châtillon-sur-Thouet)</i>		SEIGNEURET Nadine	ne se représente pas	
BERNELA Isabelle				DUBUIS Marie-France	De droit	<i>(CIAS de Parthenay-Gâtine)</i>
BODIN Monique				ROBIN Pascale	De droit	<i>(Ville de Parthenay)</i>
CHEVESSIER Danielle		<i>(Secours catholique)</i>				

Nouvelles candidatures au CA :

- Yannick Morin
- Brigitte Picard
- Brigitte Clisson
-
-
-



MONTANT DES COTISATIONS



Le Conseil d'Administration propose
à l'Assemblée Générale
de maintenir le montant de cotisation pour 2022 :
7€ par personne

QUESTIONS DIVERSES



Le mot du Président



Voilà, nous avons fait le tour de l'année 2020 et **nous sommes déjà dans une année 2021 très dense** : la promulgation du projet associatif qui va nous servir de guide et de carte d'identité pour les années à venir, la démarche qualité (qui représente un travail énorme de préparation) et le quotidien toujours aussi intense, riche.

“

Mais avant d'aller plus loin, je voudrai remercier certaines personnes qui ont partagé cette aventure avec nous.

Claude N., qui va rejoindre sa région de Nice : merci Claude de ton aide dans un domaine souvent complexe qu'est l'administratif. Tes compétences, ton calme, ton regard constructif nous ont accompagnés, aidés, rassurés.

Jean M., qui souhaite rester dans le Conseil d'administration mais quitter le bureau et la vice présidence. Merci Jean pour la constance de ta présence, ta disponibilité, ton écoute toujours bienveillante et merci de m'avoir accompagné dans mon ignorance de la comptabilité : nous étions au moins 2 à avoir une relation assez conflictuelle avec les chiffres. Nous en plaisantions régulièrement. Merci pour ton investissement, ta pondération, ton exigence et ton humanité qui continuerons à enrichir CLE.

Josiane J., qui quitte le CA. Josiane venait de la région thouarsaise pour participer à la vie de CLE : beaucoup de KMS, d'énergie et d'engagement dans l'accompagnement.

Le mot du président : Jacky Prêt 1/6



Nadine S. quitte le CA mais reste à CLE : Nadine, à chacune de nos rencontres, nous attendions avec impatience les récits de tes exploits en vacances ou en Gâtine. : que d'aventures pour notre Nadine, grande gaffeuse devant l'éternel et quelles crises de rire !! Ca faisait du bien cette rirothérapie. Plus sérieusement, merci pour l'apport de ton expérience professionnelle qui nous a beaucoup aidé et éclairé et pour ton bouillonnement d'idées.

Merci aussi à **Christine G.** qui elle aussi, nous a apporté un éclairage professionnel notamment sur l'écriture du document unique de sécurité et en assumant le rôle de référent COVID.

Merci donc à toutes ces personnes qui ont participé à l'écriture de l'histoire de CLE et qui continuerons à le faire d'une autre manière.

Je vous l'avais déjà annoncé lors de la dernière AG, **je souhaitais arrêter ma mission de président de l'association tout en restant bénévole à l'association.**

Alors, je veux prendre le temps de dire **un merci, un merci immense**, difficile à formuler, tant il est intense, à l'ensemble des bénévoles, des salariées, des apprenants, des partenaires que j'ai pu croiser pendant mes 11 ans à CLE.

Le mot du président : Jacky Prêt 2/6



Difficile de dire **combien ces rencontres m'ont enthousiasmé, bouleversé, enrichi** : je souhaite à chacun de faire, comme je l'ai fait à CLÉ, ce plein d'humanité qui nous aide à vivre ensemble.

Comme chacun, je m'efforce de trouver le bon chemin pour avancer dans la vie. Ce n'est pas facile de savoir quel est le bon ou et il nous mène. J'ai eu la chance de prendre le chemin de CLÉ, de marcher au côté de personnes qui m'ont procuré l'équilibre nécessaire pour y parvenir : la vie est faite de rencontres, l'être humain ne se construit qu'au travers ces rencontres : celles que j'ai faites à CLÉ m'ont convaincu encore plus que la vie, si dure fut-elle parfois, mérite qu'on la partage avec d'autres.

“

J'ai aussi découvert, à CLÉ, un monde, celui de personnes relevant de l'illettrisme, celui des migrants dans leurs réalités quotidiennes : ils m'ont ouvert les yeux sur des souffrances que je ne percevais pas réellement avant. Ils m'ont appris l'humilité : le témoignage de leur courage pour s'en sortir est admirable et moi, qui suis un privilégié, je n'aurai pas sans doute pas eu leur force, leur courage pour redresser la tête comme ils le font. **Ces gens ne sont pas ordinaires mais extra...ordinaires : je l'ai vu, nous l'avons vu.** Alors il faut continuer à le crier dans la société pour que certains, renfrognés dans leur individualisme, changent d'attitude et portent sur toutes ces personnes un regard plus positif, un regard de fraternité, car sans fraternité, il n'y aura pas de liberté, et d'égalité possibles.

Le mot du président : Jacky Prêt 3/6



Il faut continuer à crier pour que ces personnes que nous recevons aient une vie normale, pas une survie, pas des miettes de vies : nous n'avons pas le droit de nous taire avec ce que nous savons de leurs réalités.

Ces réalités qui déshumanisent leur quotidien, qui les excluent, qui les rabaissent. Je n'oserai plus me regarder dans une glace si je ne partageai pas mes coups de gueule, mes convictions, qui me disent que notre nationalité, c'est l'humanité et pas mon nombril ou le bout de mes chaussures. La meilleure chose pour l'humanité c'est la coopération et ce satané virus nous rappelle à notre humanité et « à notre considération d'êtres profondément sociaux, inséparables les uns des autres. » comme l'écrivait le philosophe Edgard Morin. Les humains que nous sommes doivent se reconnaître dans leur humanité commune, et en même temps reconnaître leur diversité individuelle et culturelle.

Comme l'écrivait Albert Einstein: « La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »

Alors continuons à avancer, mais **avancer ensemble**.

“

Le mot du président : Jacky Prêt 4/6



Et puis, accordons-nous, aussi, le droit de rêver, de rêver à un monde meilleur, plus harmonieux.

Naïveté, m'ont dit certains, utopie ont ajouté d'autres mais j'assume : le jour où nous ne rêverons plus, le jour où nous n'auront plus d'utopie, nous crèverons. Si l'utopie, par définition, ne peut être atteinte, elle nous donne au moins le sens, le sens de nos engagements, le sens de notre vie.

J'ai envie, pour finir, de partager avec vous ce texte de Mathias Malzieu, (*Une sirène à Paris 2019*) que je trouve très beau et qui illustre bien ma recherche, notre recherche d'équilibre.

« Rapetisser devant l'immensité du monde, s'exposer au sublime, ... partir pour se retrouver. S'inventer de nouveaux souvenirs. Se donner les moyens d'être surpris. Imaginer et travailler dur pour réduire l'écart entre rêve et réalité. Souder. Se souder. Résister. Tenir. Soutenir. Résister. Ne plus se contenter de regarder, apprendre à voir. Trouver. Se retrouver. Se perdre, Perdre. Donner. Recommencer, Vivre en accéléré pour tenir en équilibre entre le futur et le passé.

»

“

Le mot du président : Jacky Prêt 5/6



Si j'ai pu lire, apprécier et partager avec vous ce texte, c'est que je suis un privilégié : je peux lire comprendre, apprécier, partager des lectures, éprouver des émotions en lisant. Quand enfin, comprendra-t-on que l'illettrisme est un fléau, un mal qui ronge notre société et qui génère beaucoup d'excès nuisibles à une harmonie du vivre ensemble ?

Je veux l'illustrer avec une citation de Victor Hugo (*Quatre vingt treize, 1874*) : « *Mettre tout en équilibre, c'est bien ; mettre tout en harmonie, c'est mieux.* »

Parfois c'est difficile, alors, dans ces moments-là, comme le dit un proverbe dans une ruralité qui m'est chère « accrochons notre charrue à une étoile ».

Cette charrue, cette étoile, je suis intimement persuadé que la nouvelle équipe qui présidera aux destinées de CLE, avec les salariées et les bénévoles anciens et nouveaux, tracera un nouveau sillon pour écrire la suite du grand livre de CLE éclairée par l'étoile, par les valeurs qui nous unissent.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais c'est un peu mon « testament » de ma vie de président à CLE. Merci de votre présence, de votre écoute et de votre soutien.

Jacky Prêt, le 12 juin 2021

Le mot du président : Jacky Prêt 6/6

“



Toute l'équipe de l'association vous remercie !

Communiquer – Lire – Écrire 7 rue Jean Macé 79200 PARTHENAY

☐ 05 49 95 15 92

E-Mail : cle@cc-parthenay.fr

SIRET 352 207 542 00031

Association Loi 1901

